

avantagées, lésées ou peu touchées par l'Accord, et comparer les courants d'investissements de celles-ci, ainsi que leurs attentes;

3) dresser des listes non exhaustives d'informations anecdotiques sur les ouvertures et les fermetures d'usines, par secteur industriel, et indiquer si l'on s'attendait à ce que l'Accord ait une incidence positive, négative ou peu importante sur le secteur en question.

Le Comité recommande de prendre ces mesures immédiatement et d'en publier régulièrement les résultats afin d'en permettre une analyse indépendante.

Le gouvernement devrait rédiger et publier un rapport annuel rassemblant les données et les analyses de tous les ministères qui contrôlent les changements économiques attribuables à l'Accord de libre-échange ou susceptible de l'être.

L'étude d'Informetrica estime également souhaitable que le gouvernement inclue, dans sa première évaluation, «des renseignements sur les mesures de surveillance envisagées pour l'avenir». Cela n'a pas été fait. Lors de leur comparution devant le Comité, qui a eu lieu après la publication de l'évaluation du gouvernement, les auteurs de l'étude d'Informetrica ont affirmé qu'en l'absence de données que seul le gouvernement est en mesure de fournir, une infime partie seulement de l'analyse qui pourrait ou devrait être faite est possible. Si l'on tarde trop à collecter les données, il pourrait devenir impossible de procéder à cette analyse.